

RÈGLEMENT DE JEU

L'Association dénommée HABITAT DE L'ILL - SOCIETE COOPERATIVE D'HABITATION A LOYER MODERE D'ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, société coopérative à responsabilité limitée régie par les lois locales sur les associations coopératives des 1er mai 1889 et 20 mai 1898, inscrite au Registre des associations sous le numéro 2/18, volume III, folio N° 61, dont le siège social est à 67400 Illkirch-Graffenstaden, 7 rue Quintenz, représentée par son représentant légal.

Le Jeu sur la page Facebook® HABITAT DE L'ILL est gratuit et sans obligation d'achat.

En prenant part au Jeu via la page Facebook® d'HABITAT DE L'ILL, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot, dont la nature est indiquée au sein de la publication de jeu concerné.

Le Jeu est accessible sur la plateforme de jeu Facebook® de HABITAT DE L'ILL à l'adresse suivante : <https://fr-fr.facebook.com/habitatdelill/> (ci-après la « Plateforme »).

Il est précisé que le Jeu est développé et géré par HABITAT DE L'ILL à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Facebook®, n'assurant que l'hébergement du Jeu au sein de sa Plateforme.

Le présent document est le règlement du Jeu, ci-après dénommé le « Règlement ».

Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par HABITAT DE L'ILL.

Le présent règlement est déposé au siège d'HABITAT DE L'ILL sis 7 rue Quintenz et est disponible gratuitement sur la page <https://fr-fr.facebook.com/habitatdelill/>.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

Article 1 : Conditions d'accès

1.1.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- Personne physique et majeure,
- Disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail personnelle valide,
- Disposant d'un compte Facebook® et accédant au Jeu via la Plateforme de jeu Facebook® HABITAT DE L'ILL pendant la durée indiquée au sein de la

publication de jeu concernée, à l'adresse suivante <https://fr-fr.facebook.com/habitatdelill/>

HABITAT DE L'ILL procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu ne pourra être validée.

1.2.

La participation au Jeu est limitée à une inscription au tirage au sort telle que détaillée à l'article 2 ci-dessous.

Article 2 : Participation

2.1.

Le Jeu est ouvert à toute personne répondant à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article 1.1 ci-dessus.

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 3.1, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous :

- Se rendre sur la page <https://fr-fr.facebook.com/habitatdelill/>
- Se rendre sur la publication dédiée
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu disponible dans l'onglet « Articles » de la page Facebook® susmentionnée.

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. HABITAT DE L'ILL se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

2.2.

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Plateforme de jeu Facebook® de HABITAT DE L'ILL de manière exclusive, le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier.

Article 3 : Détermination des gagnants – remise des lots

3.1. Lots

Le jeu est composé de la dotation suivante :

10 lots (à raison de 10 gagnants pour la durée total du jeu) qui seront attribués aux 10 gagnants et composés de :

- **(1^{er} au 10^{ème}) 10 enceintes Bluetooth ® EDDIE 3 W**
- **(1^{er} au 10^{ème}) 10 CARNETS A SPIRALES STYLO 'RAMSES' LIGNE**
- **(1^{er} au 10^{ème}) 10 CLES USB 'TURNWOODFLASH' 2 Go**
- **(1^{er} au 10^{ème}) 10 BATTERIES DE SECOURS 2200 MAH 'ENDURANCE'**
- **(1^{er} au 10^{ème}) 10 Totes Bag floqués Habitat de l'ill**

Les 10 gagnants parmi les participants seront déterminés par tirage au sort le **1^{er} Mars 2021** dans la base des données des personnes inscrites aux tirages au sort via le site FLUKY (<http://fluky.io/>).

Ce site se présente sous la forme d'une roue.

10 tours de roue seront lancés pour déterminer les gagnants ; Le premier gagnant tiré au sort remportera le 1^{er} lot, le deuxième gagnant remportera le 2^{ème} lot et ainsi de suite.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par HABITAT DE L'ILL. Si les circonstances l'exigent, HABITAT DE L'ILL se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

3.2. Information des gagnants / remise des prix

HABITAT DE L'ILL communiquera le résultat du tirage au sort **2 Mars 2021** par une publication sur la page <https://fr-fr.facebook.com/habitatdelill/>.

Les gagnants seront identifiés dans la publication du Jeu puis contactés par HABITAT DE L'ILL sur la messagerie privée de la plateforme Facebook®.

Ils devront se rendre au siège et présenter le message privé Facebook d'HABITAT DE L'ILL situé 7 rue Quintenz à 67400 ILLKIRCH, indiquant le lot gagné et récupérer leur lot dans un délai d'un mois à compter de la date de publication du résultat du tirage au sort.

A défaut de retrait dans ce délai, le gagnant concerné perdra son lot. Ce dernier restera la propriété d'HABITAT DE L'ILL.

Article 4 : Modification / arrêt du Jeu +

HABITAT DE L'ILL se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu dans l'éventualité d'un cas indépendant de sa volonté qui rendrait impossible la poursuite du Jeu conformément aux dispositions du Règlement et notamment en cas

de dysfonctionnement du réseau Internet (dû à un virus ou non), de la Plateforme ou de tout autre problème lié aux réseaux, moyens, et services de (télé)communication, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, aux données ou bases de données.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu en contactant HABITAT DE L'ILL.

En cas de modification des conditions du Jeu, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu, la responsabilité d'HABITAT DE L'ILL ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

L'annulation ou la modification du Jeu sera communiquée aux participants par publication sur la Plateforme ou par tout moyen que HABITAT DE L'ILL jugerait opportun.

Article 5 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La connexion de toute personne sur la page <https://fr-fr.facebook.com/habitatdelill/> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

En conséquence, HABITAT DE L'ILL ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- Des problèmes d'acheminement ;
- Du fonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;

- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
- Tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu.

HABITAT DE L'ILL ne serait être tenue responsable du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Article 6 : Données à caractère personnelles

Les données collectées sont strictement nécessaires à la bonne réalisation du Jeu. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités que celles exprimées au sein du présent Règlement devront faire l'objet d'une autorisation expresse du participant.

Par sa participation au Jeu, le participant accepte le Règlement et la collecte desdites données. Les données seront supprimées dans les 2 mois suivants le terme du Jeu, sauf accord contraire exprès du participant.

HABITAT DE L'ILL pourra publier et reproduire sur la Plateforme l'image et le nom du gagnant, pour autant que ce dernier y consente sur demande d'HABITAT DE L'ILL.

En conséquence les données collectées sont transmises uniquement à HABITAT DE L'ILL.

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de verrouillage et d'effacement des données le concernant en contactant directement à HABITAT DE L'ILL par courrier au siège situé 7 rue Quintenz à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.

Article 7 : Frais de participation

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur la Plateforme dédiée au Jeu.

Les frais de connexion engagés pour la participation au jeu ne seront pas remboursés aux participants.

Article 8 : Différend

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer.

PROJET